

Marlène MOURIER - Patrick WEISS - Josette LEORAT
Myriam BEN SALEM - Bernard GUILLET



Noël et les fêtes de fin d'année sont passés. Nous espérons que ce moment tant attendu a été joyeux et chaleureux en famille ou entre amis, magique pour les enfants...

En ce début d'année, nous avons une pensée toute particulière pour les personnes âgées, souvent seules et isolées, les malades, les accidentés, les personnes atteintes de handicap, celles qui ont perdu un être cher, celles sans emploi ou en situation difficile...

A vous tous Bourcains et Bourcaines
nous adressons ainsi qu'à tous ceux
qui vous sont chers nos vœux de santé
et de bonheur pour 2011
et nous vous souhaitons une année
riche en événements heureux.

LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE DOIVENT ETRE DES PRIORITES POUR LA QUALITE DE VIE DE NOS ADMINISTRES

Des actes de délinquance successifs et certains débordements de la vie nocturne dans différents quartiers de notre commune ont atteint un tel niveau ces derniers mois que les habitants exaspérés ont adressé des pétitions aux élus de la Majorité et ont lancé, en désespoir de cause, des appels au secours aux élus d'Opposition que nous sommes.

Il est évident qu'il n'est pas pensable de laisser perdurer les tapages nocturnes, les bagarres aux pieds d'immeubles, les dégradations de véhicules, les vols et agressions dans les commerces...

Il est urgent que Monsieur le Maire use de son pouvoir de police, selon l'article L. 2211-1 du CGCT qui précise que » le Maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique ». Il est temps que les dispositions nécessaires soient prises pour faire face à cette situation d'insécurité grandissante pour le bien-être de nos concitoyens.



Pour nous joindre :

- Permanences : jeudi de 9h00 à 12h00.
Bureau au rez-de-chaussée de la Mairie, rue Emile Vidal
- Tél. 04.75.79.47.11 - Mail : bougeons-la-ville@orange.fr
- Blog : <http://marlenemourier.blogspot.com>

Mariages :

Si vous souhaitez être marié par un membre de notre groupe, c'est possible sur dérogation du Maire.